

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1981-1982

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1981.

RAPPORT ⁽¹⁾

FAIT

au nom de la Commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à prendre des mesures d'ordre social.

Par M. François COLLET,

Sénateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Jean-Michel Belorgey, député, sous le numéro 664.

(2) Cette Commission est composée de : M. Claude Evin, député, président ; M. Jean-Pierre Categrit, sénateur, vice-président ; MM. Jean-Michel Belorgey, député, François Collet, sénateur, rapporteurs.

Membres titulaires : MM. Bernard Schreiner, Bruno Vennin, Francisque Perrut, Mme Hélène Missoffe, M. Jacques Brunhes, députés ; MM. Marcel Rudloff, Roger Lise, Jean Chérioux, Charles Bonifay, Mme Cécile Goldet, sénateurs.

Membres suppléants : Mme Martine Frachon, MM. Jean-Hugues Colonna, Yves Jollo, Jean-Marie Alaize, Joseph-Henri Maujouan du Gasset, Etienne Pinto, André Tourné, députés ; MM. Jean-Marie Girault, André Rabineau, Gérard Ehlé, Marcel Lucotte, Pierre Louvot, Jacques Bialski, Etienne Dailly, sénateurs.

Voir les numéros :

Assemblée nationale : 1^{re} lecture : 577, 593 et in-8° 74.

2^e lecture : 662.

Sénat : 1^{re} lecture : 115, 131 et in-8° 29 (1981-1982).

Politique économique et sociale. — Assurance vieillesse : généralités - Chèques-vacances - Collectivités locales - Conditions du travail - Congés et vacances - Constitution - Contrats de solidarité - Contrats de travail - Cotisations sociales - Cumuls - Durée du travail - Emploi et activité - Fonctionnaires et agents publics - Formation professionnelle - Jeunes - Pensions de retraite civiles et militaires - Ordonnances - Retraite (âge de la) - Salariés - Travail à temps partiel - Travail temporaire.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Commission mixte paritaire, chargée, conformément à l'article 45 de la Constitution, de proposer un texte sur le projet de loi d'orientation autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à prendre des mesures d'ordre social, s'est réunie le mardi 22 décembre 1981 à l'Assemblée nationale.

Sous la présidence de M. André Rabineau, sénateur, président d'âge, elle a procédé à la désignation de son bureau.

Elle a élu président M. Claude Evin, député, et M. Jean-Pierre Cartegrit, sénateur, vice-président.

MM. Jean-Michel Belorgey, député, et François Collet, sénateur, ont été nommés rapporteurs respectivement pour l'Assemblée nationale et le Sénat.

M. François Collet, rapporteur pour le Sénat, a rappelé que la majorité de la Haute Assemblée avait opposé la question préalable au projet de loi, car elle ne saurait accorder sa confiance à la politique économique du Gouvernement, qui est indissociable de sa politique sociale.

Après les interventions de MM. Marcel Rudloff et Roger Lise, sénateurs, la Commission mixte paritaire, partageant ses voix sur l'article premier et sur l'article 2 du projet de loi, a constaté qu'elle ne pouvait parvenir à l'adoption d'aucun texte commun.